

Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 août 2022

Convocation du 1^{er} août 2022 - Secrétaire de séance : BARTH Walter

LISTE DES DELIBERATIONS

Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes au 1er juillet 2022 :

Selon l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la dématérialisation des actes réglementaires devient le mode de publicité de droit commun. Ainsi, l'affichage ou la publication papier sont supprimés, sauf dérogation pour les communes de -3500 habitants. **Sur ce point, la Commune de Bellecombe a décidé de conserver l'affichage sur les panneaux officiels.** Par ailleurs, la réforme prévoit également des modifications concernant les séances de conseils municipaux ou syndicaux. Le compte-rendu est supprimé au profit d'un procès-verbal, qui sera adopté à la séance suivante et publié dans les 8 jours.

Afin d'assurer l'information rapide du public, la collectivité devra publier et afficher la liste des délibérations prises lors d'une séance de conseil municipal dans un délai d'une semaine.

Présents : Messieurs Dominique GROS, Stéphane GROS, Tony CARGNELUTTI, Quentin GROS, Walter BARTH

Absents excusés : M. Frédéric PITEL qui donne pouvoir à M. GROS Stéphane et Mme Cléa CASAGRANDE

- Choix des entreprises : travaux bâtiment communal Boulème :
isolation, pose des poêles à granulés,

Décision : VOTE 6 voix POUR dont 1 POUVOIR,

- Convention de partenariat entre la commune et ENEDIS
concernant l'accompagnement de la lutte contre la précarité :

Décision : VOTE 6 voix POUR dont 1 POUVOIR,

- Travaux salle de bains, appartement La Cure Les Moussières :

Décision : VOTE 6 voix POUR dont 1 POUVOIR.

Bellecombe le 12 août 2022
N. Stéphane Gros, Maire

